

## Invitation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra le 30 juin 2020 à 9h00, heure suisse

- *Leclanché SA convoque son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 30 juin 2020*
- *Le Conseil d'Administration propose la conversion de 50,9 millions de francs suisses de dettes envers FEFAM en actions de la Société afin de consolider le bilan*
- *M. Christophe Manset est proposé comme nouvel administrateur en remplacement de M. David Anthony Ishag qui ne se représente pas*

**YVERDON-LES-BAINS, Suisse, le 9 juin 2020** – [Leclanché SA](#) (SIX : LECN), un des principaux fournisseurs de solutions de stockage d'énergie dans le monde, convoque son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 30 juin 2020 à 9h00 heure suisse.

### Information importante concernant COVID-19 - La présence physique à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle n'est pas autorisée.

Le gouvernement fédéral suisse a interdit les manifestations privées et publiques et les rassemblements de personnes pour prévenir la propagation du coronavirus (COVID-19). Sur la base de l'article 6f de l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre le COVID-19, le Conseil d'Administration a donc décidé que les actionnaires de Leclanché S.A. pourront exercer leurs droits lors de l'assemblée générale du 30 juin 2020 exclusivement par le biais du Représentant Indépendant et que la présence d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires autres que le Représentant Indépendant n'est pas autorisée. Cette mesure permet de tenir l'Assemblée Générale malgré la situation actuelle. Veuillez vous référer au paragraphe « Représentation » de la présente invitation pour obtenir de plus amples informations sur la manière d'autoriser et de donner des instructions au Représentant Indépendant.

Les actionnaires sont invités à se joindre à la retransmission en direct de l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2020 à 9h00, en anglais, français ou allemand. Les questions peuvent être soumises par écrit pendant la retransmission grâce à un outil en ligne et seront répondues à la fin de l'Assemblée Générale. Les autres droits (y compris les droits de vote) ne peuvent être exercés exclusivement que par l'intermédiaire du Représentant Indépendant avant l'Assemblée Générale Annuelle (voir la section « Représentation » ci-dessous). **Le lien vers le webcast est le suivant :** <https://live.kudoway.eu/ad/220218461818>

Parmi les décisions soumises à l'approbation des actionnaires, le Conseil d'Administration propose la conversion en capital de 50,9 millions de francs suisses de la dette contractée auprès de FEFAM<sup>1</sup>, principal actionnaire de la Société. Cette mesure de restructuration, négociée avec FEFAM, permettra de consolider le bilan et de maintenir l'intérêt des investisseurs pour la société pendant une période de forte croissance du carnet de commandes de Leclanché dans le secteur en pleine expansion du transport électrique.

<sup>1</sup> FEFAM signifie : AM INVESTMENT SCA, SICAV-SIF – Sub-Fund Illiquid Assets, ainsi que FINEXIS EQUITY FUND - Renewable Energy Compartiment, FINEXIS EQUITY FUND - Multi Asset Strategy Compartiment, FINEXIS EQUITY FUND - E Money Strategies (également appelé Energy Storage Invest) et, tous ces fonds étant globalement le principal actionnaire de Leclanché, ci-après dénommés "FEFAM".



En outre, le Conseil d'Administration propose l'élection de M. Christophe Manset au conseil d'administration. M. Manset a été présenté au Conseil d'Administration par FEFAM pour remplacer M. David Anthony Ishag qui ne se représente pas.

### **I. Agenda**

1. Rapport annuel 2019, comptes du groupe 2019, comptes annuels 2019 et rapport de rémunération 2019 de Leclanché S.A.
2. Décharge au Conseil d'Administration
3. Décision relative à l'affectation de la perte résultant du bilan
4. Élections au Conseil d'Administration
5. Élection de l'organe de révision
6. Élection du Représentant Indépendant
7. Modification partielle des statuts / Renouvellement du délai d'exercice du capital-actions autorisé (art. 3<sup>quater</sup>)
8. Modification partielle des statuts / Création de capital-actions conditionnel (Art. 3<sup>quinquies</sup>)
9. Conversion de dettes en fonds propres
10. Compensation des Réserves d'Apport de Capital avec les Pertes Cumulées
11. Vote portant sur la rémunération du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

### **II. Rapport Annuel**

### **III. Participation et Droits de vote**

### **IV. Représentation**

### **V. Instructions de vote**



## I. Agenda

Exposé introductif du président du Conseil d'Administration.

### 1. Rapport annuel 2019, comptes du groupe 2019, comptes annuels 2019 et rapport de rémunération 2019 de Leclanché S.A.

#### 1.1. Approbation du rapport annuel 2019, comptes du groupe 2019 et comptes annuels 2019 de Leclanché S.A.

**Proposition du Conseil d'Administration :** Approuver le rapport annuel 2019, les comptes du groupe 2019 et les comptes annuels 2019 de Leclanché S.A.

#### 1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2019

**Proposition du Conseil d'Administration :** Approuver à titre consultatif le rapport de rémunération 2019

*Explication : Le Conseil d'Administration, se basant sur les recommandations du code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise, vous demande d'approuver à titre consultatif le rapport de rémunération 2019.*

### 2. Décharge au Conseil d'Administration

**Proposition du Conseil d'Administration :** Donner décharge aux membres du Conseil d'Administration.

### 3. Décision relative à l'affectation de la perte résultant du bilan

Perte de l'exercice 2019	CHF -76'951'278,36
Réserves d'apport en capital	CHF 43'132'437,94
<hr/>	<hr/>
Total des pertes cumulées	CHF -33'818'840,42

#### Propositions du Conseil d'Administration :

Dividendes pour 2019	0,00
Report à-nouveau	CHF -33'818'840,42

### 4. Élections au Conseil d'Administration

#### 4.1. Élections au Conseil d'Administration

**Proposition du Conseil d'Administration :** Réélection des administrateurs suivants pour un mandat jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Stefan A. Müller
- M. Tianyi Fan
- M. Toi Wai David Suen



- M. Axel Joachim Maschka
- M. Bénédic Fontanet
- M. Lluís M. Fargas Mas

**Explication :** M. David Anthony Ishag ne se représente pas.

## 4.2. Nouvelle élection au Conseil d'Administration

**Proposition du Conseil d'Administration :** Le Conseil d'Administration propose d'élire M. Christophe Manset en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration.

**Explication :** M. Christophe Manset a été présenté au Conseil d'Administration par FEFAM pour remplacer M. David Anthony Ishag qui ne se représente pas.

M. Manset a plus de 10 ans d'expérience la gestion d'actifs au Luxembourg. M. Manset est associé chez LEVeL et s'occupe plus particulièrement des fonds d'investissement alternatifs réglementés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise. Il possède une expertise particulière dans les domaines de la conformité, de la gestion des risques, de l'audit, de la gouvernance d'entreprise et de l'organisation interne. Il a commencé sa carrière chez EY en 2009 en tant que responsable de l'audit, chargé de la préparation et de la conduite de missions d'audit, avec un accent particulier sur les sujets complexes. En 2016, M. Manset a rejoint NN Investment Partners Luxembourg S.A. (NN) en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs. Chez NN, il était responsable des projets ayant un impact sur la gamme de fonds NN Luxembourg et notamment le lancement de nouveaux véhicules d'investissement. M. Manset est titulaire d'une maîtrise en économie de HEC - Université de Liège.

## 4.3. Élection du président du Conseil d'Administration

**Proposition du Conseil d'Administration :** Réélection de Mr. Stefan A. Müller comme président du Conseil d'Administration pour un mandat jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

## 4.4. Élections au Comité des Rémunérations

**Proposition du Conseil d'Administration :** Réélection des membres suivants comme membres du Comité des Rémunérations pour un mandat jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

- Mr. Lluís M. Fargas Mas
- Mr. Toi Wai David Suen
- Mr. Tianyi Fan

Sous réserve de sa réélection, le Conseil d'Administration à l'intention de nommer Mr. Lluís M. Fargas Mas comme président du Comité des Rémunérations.

## 5. Élection de l'organe de révision

**Proposition du Conseil d'Administration :** Réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Pully comme organe de révision pour l'exercice 2020.



## 6. Élection du Représentant Indépendant

**Proposition du Conseil d'Administration** : Réélection de Maître Manuel Isler, avocat, Genève, comme Représentant Indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

## 7. Modification partielle des statuts / Renouvellement du délai d'exercice du capital-actions autorisé (art. 3<sup>quater</sup>)

**Proposition du Conseil d'Administration** : Le Conseil d'Administration propose de proroger le délai d'exercice de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital-actions jusqu'au 7 mai 2022 (capital-actions autorisé) et de modifier l'art. 3<sup>quater</sup> des statuts comme suit :

Version actuelle	Version proposée (changements soulignés)
<p><b>Article 3 quater :</b></p> <p>Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital-actions à tout moment jusqu'au 8 mai 2021, d'un montant maximum de CHF 7'669'260,70 par l'émission au maximum de 76'692'607 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune. [...]</p> <p>[Le reste du paragraphe 1 et les paragraphes 2, 3 et 4 restent inchangés.]</p>	<p><b>Article 3 quater :</b></p> <p>Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital-actions à tout moment jusqu'au <u>7 mai 2022</u>, d'un montant maximum de CHF 7'669'260,70 par l'émission au maximum de 76'692'607 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune. [...]</p> <p>[Le reste du paragraphe 1 et les paragraphes 2, 3 et 4 restent inchangés.]</p>

**Explication** : Les dispositions relatives au capital social autorisé (article 3<sup>quater</sup>) et au capital conditionnel (article 3<sup>ter</sup> et 3<sup>quinquies</sup>) permettent au Conseil d'Administration d'obtenir des fonds pour la Société et de lever des capitaux de manière efficace, flexible et rapide dans des circonstances précises et dans un cadre clair. Afin de profiter pleinement de cette flexibilité, le Conseil d'Administration propose d'augmenter le capital-actions conditionnel et de renouveler la période de deux ans du capital autorisé.

## 8. Modification partielle des statuts / Création de capital-actions conditionnel (Art. 3<sup>quinquies</sup>)

**Proposition du Conseil d'Administration** : Le Conseil d'Administration propose d'augmenter le capital-actions conditionnel existant et de modifier l'article 3<sup>quinquies</sup> des Statuts de la Société comme suit :



<b>Version actuelle</b>	<b>Version proposée (changements soulignés)</b>
<p><b>Article 3 quinquies :</b></p> <p>Le capital-actions de la Société peut être augmenté d'un montant de CHF 4'260'092,40 nominal au maximum, par l'émission d'un maximum de 42'600'924 actions d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, entièrement libérées. [...]</p> <p>[Le reste du paragraphe 1 et paragraphes 2, 3, 4 et 5 restent inchangés]</p>	<p><b>Article 3 quinquies :</b></p> <p>Le capital-actions de la Société peut être augmenté d'un montant de CHF <u>7'690'860</u> nominal au maximum, par l'émission d'un maximum de <u>76'908'600</u> actions d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, entièrement libérées. [...]</p> <p>[Le reste du paragraphe 1 et paragraphes 2, 3, 4 et 5 restent inchangés]</p>

**Explication :** Les dispositions relatives au capital-actions autorisé (article 3<sup>quater</sup>) et au capital-actions conditionnel (articles 3<sup>ter</sup> et 3<sup>quinquies</sup>) permettent au Conseil d'Administration de lever des fonds pour la Société et de mobiliser des capitaux de manière efficace, flexible et rapide dans des circonstances spécifiques et dans un cadre clair. Afin de profiter pleinement de cette flexibilité, le Conseil d'Administration propose d'augmenter le capital-actions conditionnel et de renouveler la période de deux ans du capital autorisé.

## 9. Conversion de dettes en fonds propres

### 9.1. Vue d'ensemble

Puisque la Société était surendettée au 31 décembre 2019 et qu'elle l'est toujours selon l'art. 725 al. 2 du Code des obligations (« CO »), le Conseil d'Administration propose de convertir la dette existante d'un montant de CHF 50'928'179 en fonds propres par le biais d'une augmentation ordinaire du capital.

Afin de remédier à cette situation, le Conseil d'Administration a donné son accord de principe à FEFAM pour convertir une partie de sa dette pour un montant total de CHF 50'928'179 (« **dette FEFAM** »), en un maximum de 77'281'000 actions nominatives de la Société d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, en accord avec les conditions prévues par le droit suisse et de l'approbation par l'Assemblée Générale de la Société (« **conversion de la dette en capital** »).

Afin de mettre en œuvre la conversion de la dette en capital, les droits de préemption des actionnaires devront être exclus dans le cadre de l'augmentation de capital, ce qui requiert l'approbation des actionnaires à la majorité qualifiée.

Les entités juridiques suivantes appartenant à FEFAM (les « **Créanciers** ») font parties des Conventions de Financement et feront partie du projet de conversion de la dette en fonds propres. Elles se sont engagées à convertir les montants ci-dessous en fonds propres :

- Finexis Equity Fund SCA – Renewable Energy Sub-Fund (« **FEF-RE** ») convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 4'000'000, Finexis Equity Fund SCA – E-Money Strategies Sub-Fund (« **FEF-EM** ») convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 5'500'000 et AM Investment SCA SICAV-SIF – Illiquid



Assets Sub-Fund (« **AM** ») convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 2'000'000 au titre de l'accord de financement signé avec la Société le 16 Mars 2018 et modifié ponctuellement, (le « **Contrat de Financement** ») ;

- FEF-RE convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 16'570'000 et FEF-EM convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 1'030'000 au titre de l'accord de financement signé avec la Société le 3 Avril 2019 et modifié ponctuellement, (« **2019 Working Capital Line** ») ;
- FEF-RE convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 13'405'520, FEF-EM convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 2'000'000 et AM convertira sa créance vis-à-vis de la Société à hauteur d'un montant de CHF 6'422'659 au titre de l'accord de financement signé avec la Société le 23 Décembre 2019 et modifié ponctuellement, (« **2020 Working Capital Line** »).

La dette FEFAM à convertir dans le cadre de la conversion de la dette en capital est convertible à 85% du prix moyen pondéré en volume (VWAP) calculé au 3 juin 2020.

La conversion de la dette en capitaux propres vise à améliorer la situation financière de la Société et sa position bilantielle.

Le Conseil d'Administration mettra en œuvre la conversion de la dette en capital dans les trois mois suivant l'Assemblée Générale des actionnaires. La mise en œuvre nécessite de satisfaire aux exigences de SIX Swiss Exchange en matière de cotation de nouvelles actions.

## 9.2. Augmentation de capital ordinaire par conversion de dettes en fonds propres

**Proposition du Conseil d'Administration** : Le Conseil d'Administration propose d'augmenter le capital social de la Société d'un montant maximum de CHF 7'728'100 de CHF 15'381'720,10 à un maximum de CHF 23'109'820,10 par le biais d'une augmentation de capital ordinaire comme suit :

1. Montant nominal total maximum de l'augmentation du capital-actions : CHF 7'728'100<sup>2</sup>
2. Montant des contributions à verser : CHF 50'928'179
3. Nombre, valeur nominale et type d'actions nouvelles : un maximum de 77'281'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune
4. Droits préférentiels des différentes catégories : Aucun
5. Montant de l'émission : CHF 0,659 par action
6. Début de l'éligibilité aux dividendes : Date d'inscription de l'augmentation de capital au registre du commerce
7. Nature de l'apport : CHF 50'928'179 par compensation avec des créances pour un maximum de 77'281'000 actions nominatives entièrement libérées au prix d'émission de CHF 0,659
8. Avantages particuliers : Aucun
9. Restriction à la transférabilité : Selon les Statuts

<sup>2</sup> La dette à convertir dans le cadre de la conversion de la dette en capital est convertible à 85 % du prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) calculé au 3 juin 2020.





10. Droit préférentiel de souscription : L'augmentation nominale totale d'un montant de CHF 7'728'100 sera souscrite par les Créanciers ; c'est pourquoi le droit préférentiel de souscription des actionnaires à toutes les actions nouvellement émises pour un montant maximum de 77'281'000 est supprimé.

**Explication :** La Société a des fonds propres négatifs et est surendettée au sens de l'art. 725 al. 2 CO. Le 17 avril 2020, FEFAM a accepté une postposition de créances d'un montant de CHF 28'900'000. Pour améliorer la situation financière de la Société et son bilan, il est proposé de procéder à une conversion de la dette en capital. Afin de mettre en œuvre la conversion de la dette en capital et d'émettre le nombre requis de nouvelles actions pour les Créanciers, il est nécessaire d'augmenter le capital social de la Société d'un montant maximum de CHF 7'728'100, excluant ainsi le droit de préemption des actionnaires.

Compte tenu de la situation de la Société, de la nécessité d'obtenir un engagement de souscription proportionnel de l'ensemble des actionnaires et de la réticence des institutions financières soutenant la Société dans cet effort pour attirer de nouveaux investisseurs, le Conseil d'Administration a conclu que l'organisation d'une émission de droits ouverte à tous les actionnaires ne constituait pas une option viable.

## 10. Compensation des Réserves d'Apport en Capital avec les Pertes Cumulées

**Proposition du Conseil d'Administration :** Le Conseil d'Administration propose de compenser la perte de l'exercice 2019 avec les réserves légales et les réserves d'apport pour un montant total de CHF 16'292'931.

**Explication :** le Conseil d'Administration propose de compenser les pertes cumulées avec les réserves légales et les réserves d'apports en capital.

## 11. Vote portant sur la rémunération du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

### 11.1. Rémunération du Conseil d'Administration

**Proposition du Conseil d'Administration :** Approbation d'un montant total maximum de rémunération du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 de CHF 600'000. Ce montant est identique à celui de la période précédente.

**Explication :** L'annexe 1 jointe fournit de plus amples détails sur la proposition soumise aux votes concernant les montants de rémunération du Conseil d'Administration.

### 11.2. Rémunération du Comité Exécutif

**Proposition du Conseil d'Administration :** Approbation du montant total maximal de la rémunération du Comité Exécutif pour l'exercice 2021 de CHF 4'700'000. Ce montant est identique à celui approuvé pour l'exercice 2020.

**Explication :** L'annexe 1 jointe fournit de plus amples détails sur la proposition soumise aux votes concernant les montants de rémunération du Comité Exécutif.





## II. Rapport Annuel

Le rapport annuel 2019 qui contient les comptes consolidés, les comptes annuels statutaires ainsi que le rapport de l'organe de révision et le rapport de rémunération 2019 sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Le rapport annuel et le rapport de rémunération sont également disponibles sur le site Internet de Leclanché à l'adresse <https://www.leclanche.com/investor-relations/financial-reports/>

## III. Participation et Droits de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote au 19 juin 2020 à 17h00, seront autorisés à voter à l'Assemblée Générale.

Du 19 juin 2020 à 17h00 au 30 juin 2020, aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée qui créerait un droit de vote à l'Assemblée Générale. Les actionnaires qui vendent une partie ou la totalité de leurs actions pendant cette période n'ont plus le droit de voter.

## IV. Représentation

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du coronavirus, les actionnaires ne peuvent se présenter ou se faire représenter physiquement à l'Assemblée Générale des actionnaires, et doivent se faire représenter par le Représentant Indépendant.

Maître Manuel Isler, avocat, a/s de BMG Avocats, 8C, avenue de Champel, Case postale 385, CH-1211 Genève, agit comme Représentant Indépendant. Les procurations dûment remplies et signées doivent être envoyées à [areg.ch](mailto:areg.ch) à l'adresse indiquée dans le paragraphe V. ci-dessous.

## V. Instructions de vote

L'invitation envoyée aux actionnaires est accompagnée d'un formulaire d'enregistrement qui peut être utilisé comme procuration pour le Représentant Indépendant et pour les instructions de vote. Ces deux documents sont à renvoyer par enveloppe jointe au plus tard le vendredi 26 juin 2020 à [areg.ch](mailto:areg.ch) ag, Fabrikstrasse 10, CH-4614 Hägendorf. Dans la mesure où les actionnaires ne donnent pas d'instructions spécifiques au Représentant Indépendant, ils lui donnent l'instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'Administration inscrits à l'ordre du jour. La même directive s'applique aux propositions supplémentaires ou alternatives aux points inscrits à l'ordre du jour inclus dans cette invitation.

Alternativement, les actionnaires peuvent participer aux votes et aux élections en donnant des instructions électroniques au Représentant Indépendant via netVote : [www.netvote.ch/leclanche](http://www.netvote.ch/leclanche). Les données d'accès requises seront envoyées aux actionnaires en même temps que les documents écrits pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les modifications aux instructions transférées par voie électronique peuvent être effectuées jusqu'au samedi 27 juin 2020 à 11h59.

Pour plus d'informations, écrivez à [info@leclanche.com](mailto:info@leclanche.com) ou rendez-vous sur le site [www.leclanche.com](http://www.leclanche.com).

\*\*\*\*\*



## À propos de Leclanché

Leclanché SA, dont le siège social se trouve en Suisse, est l'un des principaux fournisseurs de solutions de stockage d'énergie de haute qualité conçues pour accélérer nos progrès vers un avenir énergétique propre. L'histoire et l'héritage de Leclanché s'enracinent dans plus de 100 ans d'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie et la société est un fournisseur de confiance de solutions de stockage d'énergie dans le monde entier. Ceci, combiné à la culture de l'Entreprise en matière d'ingénierie allemande, de précision et de qualité suisse, fait de Leclanché le partenaire de choix des perturbateurs, des entreprises établies et des gouvernements qui sont à l'avant-garde des changements positifs dans la façon dont l'énergie est produite, distribuée et consommée à travers le monde. La transition énergétique est principalement tirée par les changements dans la gestion de nos réseaux électriques et l'électrification des transports, et ces deux marchés finaux constituent l'épine dorsale de notre stratégie et de notre modèle économique. Leclanché est au cœur de la convergence de l'électrification des transports et de l'évolution du réseau de distribution. Leclanché est la seule entreprise de stockage d'énergie pure play cotée au monde, organisée en trois business units: solutions de stockage stationnaires, solutions e-Transport et systèmes de batteries spécialisées. Leclanché est cotée à la Bourse suisse (SIX : LECN).

SIX Swiss Exchange: ticker symbol LECN | ISIN CH 011 030 311 9

## Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par des termes tels que « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « prévu », « attendu », « engagement », « attend », « prévoit », « établi », « prépare », « plans », « estimations », « objectifs », « serait », « potentiel », « attente », « estimation », « proposition » ou expressions similaires, ou par des discussions explicites ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou les revenus futurs potentiels de ces produits, ou les ventes ou bénéfices futurs potentiels de Leclanché ou d'une de ses unités commerciales. Vous ne devez pas vous fier indûment à ces déclarations. Ces énoncés prospectifs reflètent les opinions actuelles de Leclanché à l'égard d'événements futurs et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Rien ne garantit non plus que Leclanché, ou l'une quelconque de ses unités d'affaires, obtiendra des résultats financiers particuliers.

## Contacts Leclanché

### Média Suisse /Europe :

Thierry Meyer

T : +41 (0) 79 785 35 81

E-mail : [tme@dynamicsgroup.ch](mailto:tme@dynamicsgroup.ch)

### Média Amérique du Nord:

Rick Anderson

T: +1-718-986-1596

Henry Feintuch

T: +1-212-808-4901

E-mail: [leclanche@feintuchpr.com](mailto:leclanche@feintuchpr.com)

### Média Allemagne :

Christoph Miller

T : +49 (0) 711 947 670

E-mail : [leclanche@sympra.de](mailto:leclanche@sympra.de)

### Contacts investisseurs :

Anil Srivastava / Hubert Angleys

T : +41 (0) 24 424 65 00

E-mail : [invest.leclanche@leclanche.com](mailto:invest.leclanche@leclanche.com)

